



Commune de Tartegnin

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis N° 11/2026

Arrêté d'imposition 2027

Au Conseil général de Tartegnin,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général de Tartegnin,

La commission de gestion et des finances, composée de Madame Josiane Blanchard, Messieurs Christopher Siegenthaler, Nicolas Jaccoud, Jérôme Holdener et Joseph Delort s'est réunie en date du 11 août 2026.

Monsieur Stéphane Jayet, Syndic, et Madame Heidi Herzog, municipale étaient présents. Ils nous ont fournis toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du préavis susmentionné. Ils ont répondu à toutes nos interrogations.

La commission relève et porte à votre attention les éléments suivants :

- Le taux d'imposition communal à 79% est en vigueur depuis 2020 et reste inchangé ;
- Aucun changement majeur concernant les entrées fiscales peut permettre une augmentation des revenus de la commune ;
- Nous rappelons que la commune dispose de peu de marge de manœuvre concernant les revenus ou dépenses prévisible soit environ 5-8% du budget ;
- Nous rappelons également que la seule manière pour la commune d'augmenter ses recettes fiscales est le développement de tout futurs projets de constructions ou rénovations sur des parcelles existantes et respectant le règlement communal en vigueur ;
- Tous les autres points restent inchangés.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion recommande au conseil général de Tartegnin d'approuver le préavis 11/2026 concernant « l'arrêté d'imposition 2026 ».

Tartegnin, le 25 août 2026

Josiane Blanchard

Christopher Siegenthaler

Nicolas Jaccoud

Jérôme Holdener

Joseph Delort